



DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Service Sports et Événementiel

Vide-greniers/Brocante Date :

Manifestation :

Culturelle

Sportive

Kermesse

Intitulé de la manifestation.....

Autres (manège, cirque, etc) :

① RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT/SOCIÉTÉ/ASSOCIATION

Nom de l'établissement/société/association

Adresse :

Tél. :

N° Siret :

Type d'activité :

② RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR

Nom et prénom :

Qualité :

Adresse :

Tél. :

Courriel :

③ PERSONNE CHARGÉE D'ACQUITTER LA REDEVANCE (si différente du demandeur)

Nom et prénom :

Qualité :

Adresse :

Tél. :

④ CARACTÉRISTIQUES DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC¹

Localisation :

Surface/Longueur demandée :

Surface intérieure du bâtiment :

Horaires d'exploitation² :

Observations :

⑤ DESCRIPTIF DU MOBILIER POUR LES DEMANDES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Type matériel	Nombre	Type de matériau (bois, plastique ...)	Couleur

1 Joindre impérativement un schéma détaillant l'installation sur le domaine public

2 Pour rappel, l'occupation du domaine public n'est autorisée que de 7 heures à 2 heures du matin (arrêté préfectoral), heure à laquelle le domaine public doit être entièrement libéré.

⑥ PIÈCES À JOINDRE À LA DEMANDE

- un plan/schéma de l'installation sur le domaine public,
- une copie recto-verso de la carte nationale d'identité,
- une copie de l'inscription au registre du commerce et des sociétés de moins de trois mois et/ou copie de la licence,
- une copie de l'assurance en responsabilité civile de l'établissement.
- assurance du véhicule (vente ambulante)

Ce document constitue une demande et ne saurait, en aucun cas, valoir autorisation tacite. Le demandeur atteste avoir pris connaissance du règlement d'occupation du domaine public et entend en appliquer les dispositions.

*Il est strictement interdit de modifier le sol du domaine public ou d'y fixer quoique ce soit à l'occasion de l'installation d'une terrasse de plein air. **La présente autorisation n'ouvre aucun droit au titre de l'urbanisme.***

Fait le

À

Signature et cachet